



Session I-Pa 5c

Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc

Jamal BOURCHACHEN



Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc

Jamal BOURCHACHEN

Direction de la statistique

Rue M. Belhassan El Ouazzani, BP 178

10001 Rabat, Maroc

T. + 212 7 773606 F. + 212 7 773042 / 773217

bourchachen@hotmail.com

RESUME

Apports des transferts des résidents à l'étranger à la réduction de la pauvreté : cas du Maroc

Se référant à des données récentes de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages, qui a consacré un volet important aux transferts courants reçus directement par les ménages, cette étude s'est proposée d'évaluer l'impact des transferts effectués par les Marocains résidant à l'étranger en termes de soutien aux ménages les plus défavorisés et de réduction de la pauvreté.

Etant donné que les transferts courants aux ménages ne représentent en réalité qu'une partie des transferts inscrits dans la balance des paiements, et sachant que ces derniers profitent, à terme, aux ménages sous forme de créations d'emplois et de distributions de salaires, il a été procédé à une seconde évaluation, plus complète, de l'apport des transferts. Résultat : ceux-ci seraient à l'origine d'une baisse du taux de pauvreté au Maroc de 23,2% à 19% ; autrement dit, 1,2 millions de Marocains auraient échappé à la pauvreté grâce au soutien financier des émigrés opéré sous forme d'investissements et de divers transferts.

Cette « manne migratoire », qui représente 5,6% du PIB, 43% des exportations et 117% des recettes touristiques, est d'autant plus précieuse que le Maroc souffre aujourd'hui de grands déficits sur le plan social, aggravés notamment par le lourd poids de la dette publique, la faiblesse des taux d'investissement et de croissance économique.

ABSTRACT

Contributions from Residents Abroad to the Reduction of Poverty by Means of Transfers: The Case of Morocco

The aim of this study was to evaluate the impact of transfers, made by Moroccans residing abroad, in support of the most underprivileged households, and towards the reduction of poverty. This was done with reference to recent data from the national survey of the standard of living of households, in which a major section was devoted to the ongoing transfers received directly by such households.

A second and more complete evaluation of the contribution of transfers was undertaken. This is due to the fact that ongoing transfers to households only represent part of the transfers included in the balance of payments and that the latter benefit households in the long term by creating jobs and distributing salaries. The result: the transfers give rise to a reduction in the Moroccan poverty

rate from 23.2% to 19%; in other words, 1.2 million Moroccans will have escaped poverty thanks to the financial support from emigrants, provided in the form of investments and various forms of transfer.

This «migratory manna», which amounts to 5.6% of the GDP and equals 43% of exports and 117% of tourism receipts, is all the more valuable as Morocco is currently suffering from major deficits at the social level, exacerbated in particular by the heavy burden of public debt, the weakness of investment and the economic growth rates.

Introduction

Le Maroc, 27,7 millions d'habitants en 1998, est un pays fort contrasté : face aux grandes villes qui, par bien des aspects, rappellent les cités européennes, s'étend un immense espace rural traditionnel qui s'apparente plutôt aux pays les plus pauvres de la planète (Bourchachen, 1998). Malgré un ralentissement notable de la croissance démographique, un peu moins de 1,7% par an en 1998 (contre 2,4% dans les années 1980), la faible croissance économique, le lourd poids de la dette publique constituent des handicaps majeurs à l'amélioration du niveau de vie la population.

Si les actions menées durant les années 1980 et débuts des années 1990, mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, ont permis le rétablissement des équilibres macroéconomiques fondamentaux, ils ont en revanche vu s'accroître les difficultés dans le domaine social : persistance de niveaux élevés d'analphabétisme surtout parmi les femmes, accentuation du chômage tout particulièrement parmi les jeunes citadins et les diplômés, extension de la pauvreté, etc. Les derniers chiffres à cet égard, en 1998, sont très éloquentes : des femmes rurales à 83% analphabètes, un taux de chômage urbain d'environ 23% de la population active et une population pauvre de 5,3 millions dont 66% résident en milieu rural.

Dans ces conditions, l'apport des émigrés (entre 1,5 millions et 2 millions à travers le monde dont 80% en Europe et 40% en France) en termes de transferts de fonds se présente comme une aubaine dont il convient de tirer le plus grand avantage. Aussi des politiques en matière d'incitation des Marocains résidant à l'étranger (MRE) à l'investissement et aux transferts ont-elles été mises en place et constamment révisées (Fellat, 1996). Il s'agit d'avantages spécifiques dans la charte d'investissement, de la mise en place de comptes en devises au nom des MRE, de la création de Banque Al Amal pour promouvoir et encourager les investissements initiés par les MRE, de la loi sur la privatisation qui donne aux émigrés la possibilité de rachat des établissements privatisés, etc. Sur le plan socioculturel, des actions importantes sont entreprises, notamment par le biais de la Fondation Hassan II pour les MRE, pour entretenir et renforcer les liens de ces derniers avec leur pays d'origine.

Tout semble toutefois indiquer que cet intérêt des pouvoirs publics pour le phénomène migratoire est quasi exclusivement focalisé sur les possibilités de fructifier davantage son apport économique. On remarquera à cet égard que, sur le plan statistique notamment, quand bien même des sources d'informations sur les flux et les stocks de migrants dans ces pays existent, celles-ci sont rarement exploitées par les services statistiques (Bourchachen, 2000), alors que les enquêtes spécifiques et autres volets dans d'autres enquêtes, centrés sur les émigrés dans les pays d'accueil en rapport avec les rapatriements de fonds, font l'objet d'une attention toute particulière (analyses approfondies, séminaires, etc.) !

Un engouement d'autant plus compréhensible que, de par leur importance, les transferts (en argent ou en nature) ont des retombées sociales certaines. Nous avons relevé en effet que, au-delà

de l'équilibre de la balance des paiements et des apports en devises, ils contribuent, pour une bonne part, directement ou indirectement, à l'amélioration du niveau de vie des familles et à la réduction de la pauvreté. C'est cet aspect qui sera traité dans cette étude.

1. Sources de données et approche méthodologique:

Les données utilisées proviennent de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages (ENNVVM) réalisée par la Direction de la Statistique en 1998/99 auprès d'un échantillon de 5184 ménages (Direction de la statistique, 2000). Une taille jugée suffisante pour donner des estimations fiables des caractéristiques appréhendées aussi bien au niveau national qu'au niveau des subdivisions urbaine et rurale. Pour tenir compte des effets des fluctuations saisonnières sur certaines variables clés, tout particulièrement les dépenses des ménages, l'enquête a duré une année entière sur le terrain (12 février 1998-11 février 1999).

Il convient toutefois de noter que l'approche des niveaux de vie adoptée par cette enquête se réfère à la dépense des ménages et non pas au revenu. Cette approximation est une limite fondamentale, notamment pour ce qui concerne notre étude, dans la mesure où ne sont pas prises en compte les parts de revenus des transferts, reçus par les ménages, qui sont destinées à l'épargne (les dépôts en banque, l'achat d'actions, d'obligation ou de bons de trésor, etc.). Bien plus encore, les parts du revenu consacrées aux investissements des ménages (achat de terrain, achat ou construction de logement par exemple) ne sont pas, non plus, considérés comme faisant partie des dépenses des ménages ; le choix des dépenses est justifié, malgré tout, par leur fiabilité et leur stabilité « vis à vis de la fluctuation des revenus, du coût élevé de l'observation de ces derniers et des difficultés que l'on a à mesurer le revenu que procurent les activités indépendantes non structurées, agricoles et non agricoles » (CERED, 1997).

A noter aussi qu'une partie du questionnaire principal relève les transferts reçus par les ménages en espèce ou en nature, ainsi que leur provenance (famille au Maroc, MRE, etc.).

L'approche préconisée pour évaluer l'impact des transferts des MRE sur les niveaux de vie de la population consiste tout simplement à estimer la population qui échappent à la pauvreté grâce à l'apport de ces transferts : les données sur les dépenses annuelles moyennes des ménages de l'ENNVVM ont permis l'estimation de la population vivant au dessous du seuil de pauvreté, estimé à 3922 dirhams (\$392) en milieu urbain et à 3037 dirhams (\$304) en milieu rural (Doudich-a, 1998), la démarche consiste à réduire les dépenses des ménages de l'équivalent des transferts reçus et d'opérer une nouvelle estimation de la population pauvre ; la différence entre le volume de cette dernière et celui évalué par l'enquête donne la population épargnée de la pauvreté grâce à l'apport de ces transferts.

Ce travail a été réalisé en deux temps. Une première évaluation a été effectuée sur la base des transferts courants aux ménages relevés par l'ENNVVM 1998/1998; une seconde évaluation, plus complète, s'est basée sur les transferts tels qu'ils sont inscrits en 1998 dans la balance des paiements.

2. Apports des transferts des RME à la réduction de la pauvreté

2.1. Apports des transferts courants observés par l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages

Les transferts en espèce ou en nature jouent un rôle important dans le soutien aux ménages marocains, notamment ceux défavorisés. Ces compléments de revenus proviennent de deux sources : d'une part, les réseaux de solidarité familiale au sens large (ménages) et, d'autre part, diverses institutions dont tout particulièrement l'administration, les établissements privés et les organisations non gouvernementales.

Parmi les transferts des ménages, ceux opérés par les Marocains résidant à l'étranger tiennent une place importante. Tel qu'observé par l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (ENNVM), le montant global de ces transferts s'élève à plus de 5 milliards de dirhams. Leur répartition selon les classes de dépenses annuelles moyennes par personne est donnée dans le tableau 1.

Tableau 1. Transferts courants aux ménages selon la classe de dépenses annuelle moyenne par personne (DAMP)

Classe de déciles de la DAMP	Valeur du décile en DH	Transferts en DH
10	2672	36.775.742
20	3404	32.131.830
30	4143	199.629.218
40	4912	213.729.270
50	5780	303.238.360
60	6805	400.227.875
70	8284	338.767.130
80	10329	637.340.445
90	14723	1.034.161.425
100	-	1.850.536.965
Total	-	5.046.538.260

Source : ENNVM 1998/99.

Quoiqu'ils bénéficient à concurrence de 70% aux couches sociales les plus aisées (déciles 8, 9 et 10), ces transferts ne manquent pas d'avoir des répercussions favorables sur les couches les moins loties. Globalement, ils sont à l'origine d'une baisse du taux de pauvreté de 20,4% à 19,0% au niveau national. A l'exception des 10% les plus défavorisées et des 10% les plus riches, toutes les catégories de la population ont bénéficié de façon plus ou moins significative de l'apport de ces transferts (voir détail selon le milieu de résidence, tableau 6 en annexe).

Le tableau 2 donne le détail par décile de la population épargnée de la pauvreté grâce à l'apport de ces transferts courants des MRE.

Tableau 2. Population épargnée de la pauvreté du fait des transferts courants

Décile	1	2	1*2	3	1*3	(1*2)-(1*3)
	Population Totale	Tx. pauvreté Transferts non compris.	Population Pauvre	Tx. pauvreté y compris transferts	Population Pauvre	Population Epargnée
10	2.797.712	100	2.797.712	100	2.797.712	0
20	2.796.033	66,2	1.850.974	64,7	1.809.033	41.940
30	2.795.664	27,7	774.399	25,1	701.712	72.687
40	2.807.828	2,9	81.427			81.427
50	2.786.963	2,2	61.313			61.313
60	2.796.998	2,8	78.316			78.316
70	2.792.469	0,4	11.170			11.170
80	2.799.162	1,1	30.791			30.791
90	2.795.030	0,6	16.770			16.770
100	2.797.141	0	0			0
Total	27.965.000	20,4	5.702.872	19	5.308.457	394.415

On notera ainsi qu'environ 400.000 personnes (dont 29% relèvent des déciles 2 et 3) auraient été comptées parmi les pauvres n'était l'apport de ces transferts. 71% parmi ces personnes ont non seulement échappé à la pauvreté, mais comptent désormais parmi les couches moyennes (déciles 4-7) et aisées (déciles 8-9) de la population.

On notera toutefois que ce volume de la population épargnée de la pauvreté ne constituent qu'une estimation minimale, dans la mesure où les transferts courants directs aux ménages ne représentent qu'une partie des transferts tels que dérivés de la comptabilité nationale. En effet, la comparaison du montant des transferts observés par l'ENNVM (transferts courants aux ménages) et celui livré par la balance des paiements dégage une nette différence de quelques 14 milliards de dirhams. Les MRE ont ainsi rapatrié plus de 19 milliards de dirhams, soit près de quatre fois le montant reçu directement par les ménages et destiné à la consommation courante.

Sachant que les investissements et les transferts opérés par les MRE profitent, à terme, à l'économie nationale sous forme de créations d'emplois, plus précisément aux ménages, en tant qu'employés, sous forme de salaires, la contribution de transferts courants, ci-dessus estimée, en terme d'allègement de la pauvreté n'est par conséquent qu'apport minimal qu'ils convient de compléter, en prenant en considération cette différence importante entre les transferts courants aux ménages et ceux transitant par l'ensemble des circuits.

2.2. Aperçu sur les transferts dérivés de la comptabilité nationale

Durant les deux dernières décennies, le volume des fonds rapatriés par le MRE a été multiplié par cinq environ passant de 4 milliards en 1980 à plus de 19 milliards de dirhams en 1999 (tableau 3). Cette évolution positive et soutenue reste toutefois marquée par certaines inflexions dont tout

particulièrement le repli de la fin des années 1980 (un recul de près du cinquième), intervenu après un essor quasi ininterrompu depuis une longue période. Aucune explication totalement fondée n'a été donnée à cet égard, le rapport de Banque Al-Maghrib de 1988 en donne toutefois une qu'il considère « la plus probable : l'importation intense par les travailleurs de marchandises, surtout des voitures » ?

Tableau 3. Evolution des transferts des MRE durant les vingt dernières années

Année	Montant (en millions de DH)	Variation (en %)
1980	4.148	12,2
1981	5.242	26,4
1982	5.114	-2,4
1983	6.515	27,4
1984	7.681	17,9
1985	9.732	26,7
1986	12.731	30,8
1987	13.267	4,2
1988	10.700	-19,4
1989	11.344	6,0
1990	16.537	45,8
1991	17.328	4,8
1992	18.530	6,9
1993	18.216	-1,7
1994	16.814	-7,7
1995	16.819	0,03
1996	18.873	12,2
1997	18.033	-4,5
1998	19.311	7,1
1999	19.002(*)	-

Source : Office des changes

(*) provisoire

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de retenir que ces transferts connaissent globalement une évolution à la hausse et que leur montant, en 1998, est équivalent à « 5,6% du PIB, 43% des exportations et 117% des recettes touristiques » (Lahlou, 2000), ce qui en fait une composante essentielle de la balance des paiements et une source importante de devises.

La structure de ces rapatriements de fonds selon le pays de résidence reflète dans une large mesure le poids démographique des MRE. En effet, ils proviennent, en 1998, pour plus de moitié de la France (53,7%) où résident près de 40% des MRE, et pour 38% des autres pays européens dont principalement l'Italie, la Belgique, les Pays Bas, l'Allemagne et l'Espagne qui abritent 37% environ des émigrés marocains (voir détail en annexe, tableau 7). Si les chiffres disponibles pour

1999 s'inscrivent dans ce schéma global, il convient de relever la progression importante des transferts en provenance des USA qui sont passés, en une année, de 311 millions de dirhams à 677 millions de dirhams (Office des changes, 1999).

L'enquête réalisée en 1998/1999, conjointement par l'Institut National de la statistique et d'économie appliquée (INSEA) et la Fondation Hassan II (Mahmoudi, 2000), auprès d'un échantillon de 1239 MRE rentrés au pays pour les vacances (voir répartition selon le pays d'accueil en annexe, tableau 8), a permis de relever certaines informations intéressantes sur le comportement des émigrés marocains en matière de transferts de fonds. :

Dans leur écrasante majorité (plus de 90%), les MRE enquêtés ont déclaré avoir réalisé au moins un transfert durant les cinq années précédant l'enquête. Un pourcentage qui varie plus ou moins sensiblement selon les caractéristiques démographiques et socio-économiques de l'émigré.

On notera ainsi que la totalité des plus jeunes émigrés (moins de 20 ans) et des plus âgés (plus de 70 ans) ont procédé à, au moins, un transfert durant cette période et qu'entre ces deux extrêmes le pourcentage augmente quasi- régulièrement avec l'âge (tableau 4).

Tableau 4. Pourcentage des émigrés ayant effectué un transfert durant les cinq années précédant l'enquête de l'INSEA (1999)

Age et niveau scolaire	% des émigrés
<i>Age</i>	
15-19 ans	100
20-29	90,3
30-39	91,7
40-49	94,7
50-59	96,0
60-64	95,9
65-69	96,7
70 ans &+	100
<i>Niveau scolaire</i>	
Néant	96,4
Coranique	94,0
Primaire	97,6
Secondaire	92,3
Supérieur	89,6

Source : Lahlou, 2000.

Selon le niveau scolaire, la tendance est plutôt inversement proportionnelle, mieux instruit est l'émigré, moins il effectue de transferts.

On notera également que si les transferts varient peu selon que l'émigré a réalisé, ou non, un investissement dans les pays d'accueil, ils varient sensiblement quand cet investissement a concerné le pays d'origine. En effet, les émigrés ayant investi au Maroc ont tendance à effectuer davantage de transferts : 97% parmi eux ont effectué un transfert contre 87% pour ceux n'ayant pas réalisé de projets au Maroc.

Mais au-delà du transfert lui-même, l'enquête nous donne également quelques renseignements sur la variation des parts de revenus transférés. Ainsi les personnes ayant au plus le niveau coranique sont plus de 40% à avoir transféré au moins le tiers de leur revenu ; un pourcentage qui n'excède guère 21% dans le cas des émigrés de niveau d'instruction supérieur.

La part du revenu transféré varie également selon le statut familiale et le regroupement familial. Ce sont les émigrés vivant avec leurs enfants et conjoint qui sont les moins enclins à transférer des parts conséquentes de leur revenu ; seul un émigré sur deux, dans ce cas, a transféré plus du quart de son revenu, contre trois émigrés sur quatre vivant seuls à l'étranger.

En somme, d'après ces quelques éléments d'information, l'enquête sus citée n'ayant pas encore fait l'objet d'un rapport complet, les transferts, de par leur fréquence et leur poids dans le revenu des MRE, sont révélateurs de la solidité des rapports qui lient ces derniers à leur pays d'origine. Ceci dit, il serait hasardeux de se prononcer sur le sens d'évolution de ces rapports, car, au-delà des liens affectifs et culturels qui ont certes leur importance, l'investissement dans un pays donné ne saurait procéder d'un esprit autre que celui de la rentabilité, et pour cela la réunion de certaines conditions est pour le moins nécessaire... (voir section III)

2.3. Apports des transferts des MRE dérivés de la comptabilité nationale

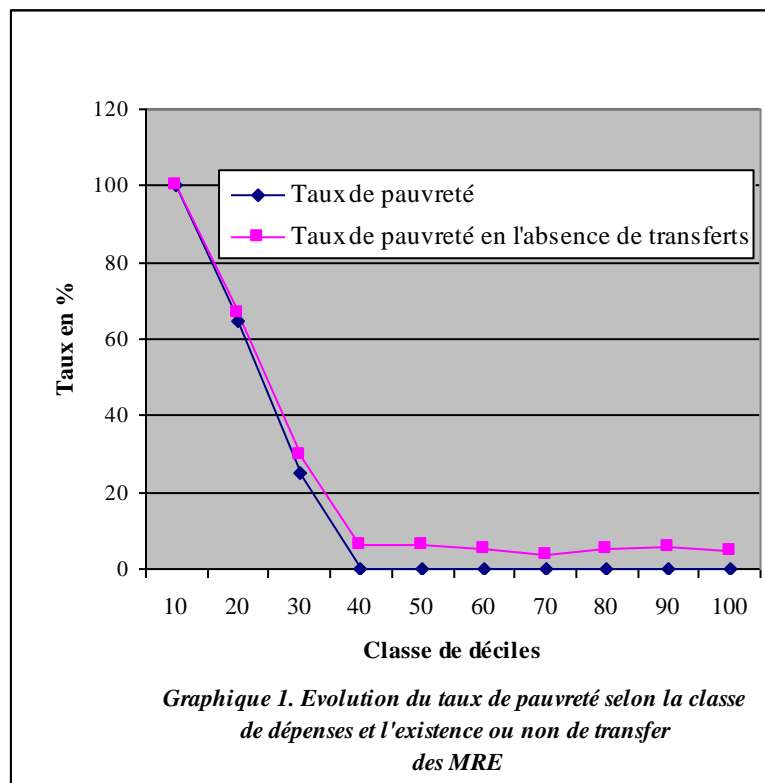
Il convient de signaler que les montants des transferts relatés dans le tableau 3, constitués des virements bancaires et postaux et des billets de banque dans des proportions respectives de 60,2%, 17,2% et 22,4% en 1998, ne prennent pas en ligne de compte les transferts opérés en nature par les MRE et qui ont leur importance relative dans l'amélioration des conditions de vie des familles marocaine. Ne disposant pas d'informations détaillées les concernant, nous les avons tenu pour négligeables dans la suite de ce travail.

La prise en considération de la différence entre la valeur des transferts courants aux ménages et celle des transferts dégagés par les comptes nationaux nécessite de redresser les montants observés par l'ENNVN. Pour cela, un coefficient de redressement a été choisi, à savoir le rapport de la valeur des envois dérivés des comptes nationaux à celle des transferts courants aux ménages. En l'absence d'informations appropriées, l'hypothèse sous-jacente à ce choix a été bien entendu de considérer que l'ensemble des transferts se répartissent par classe de décile selon la structure connue des transferts courants des ménages.

Tableau 4. Transferts corrigés par habitant et par classe de déciles de DAMP

Décile	Ménages concernés	Transferts par Habitant (en DH)	Transferts redressés par habitant (en DH)
10	15.076	13	50
20	19.527	12	44
30	34.145	71	271
40	37.470	76	289
50	49.887	109	413
60	49.353	143	543
70	64.755	121	461
80	86.484	228	865
90	111.317	370	1.405
100	148.241	662	2.512
Ensemble	616.255	181	685

Le calcul des taux de pauvreté par classe de dépenses en l'absence des transferts corrigés indique une augmentation du taux global de pauvreté de 19% à 23,2%, il passe de 12% à 16,6% en milieu urbain et de 27,2% à 31% en milieu rural (voir détail en annexe, tableau 9).



Grâce à ces transferts, comme le montre le tableau 5 ci-dessous, la population pauvre voit son effectif baisser de 6,5 millions à 5,3 millions, soit 1,2 millions de personnes épargnées de la pauvreté.

Tableau 5. Population épargnée de la pauvreté du fait de la totalité des transferts des MRE

Décile	1	2	1*2	3	1*3	(1*2)-(1*3)
	Population Totale	Tx de pauvreté . Transferts non compris	Population Pauvre	Tx de pauvreté y compris Transferts	Population pauvre	Population Epargnée
10	2797712	100	2797712	100	2797712	0
20	2796033	66,6	1862158	64,7	1809033	53125
30	2795664	29,6	827517	25,1	701712	125805
40	2807828	6,1	171278			171278
50	2786963	6,2	172792			172792
60	2796998	5	139850			139850
70	2792469	3,8	106114			106114
80	2799162	5,1	142757			142757
90	2795030	5,5	153727			153727
100	2797141	4,5	125871			125871
Total	27965000	23,2	6499775	19	5308457	1191318

Les personnes épargnées de la pauvreté appartiennent pratiquement à toutes les couches de la société marocaine. On remarquera à cet égard qu'en l'absence des transferts, plus de 400.000 personnes classées parmi les couches aisées (déciles 8, 9 et 10) auraient fait partie de la population pauvre, c'est dire la contribution essentielle de ces ressources aux revenus des ménages et à l'amélioration, relativement substantielle, de leur niveau de vie.

3. En guise de conclusion : quelles perspectives ?

L'apport de l'émigration en tant que source de revenus pour l'économie marocaine est manifestement fondamental. On rappellera à cet égard, qu'en 1998, les transferts des MRE ont représenté 5,6% du PIB, 43% des exportations et 117% des recettes touristiques.

L'importance de ces transferts réside tout particulièrement dans leur caractère de filets de protection sociale contre les divers dénuements auxquels les familles marocaines sont confrontées. Au-delà du degré d'exactitude des mesures effectuées tout au long de cette étude, et au-delà du concept de pauvreté adopté qui ne saurait se prévaloir d'un caractère absolu, les chiffres obtenus n'illustrent pas moins clairement cette réalité : Grâce à l'apport des émigrés, le Maroc ne compte plus que 5,3 millions de personnes vivant au dessous du seuil de pauvreté au lieu de 6,5 millions, soit 20% de moins environ.

Sachant l'indigence et le caractère très sélectif du système marocain de protection sociale, il est fondamental de s'interroger sur les perspectives d'évolution de ces ressources qui constituent des appoints décisifs aux familles pour améliorer leur existence, voire se prémunir contre la pauvreté.

Certaines informations partielles tirées de l'enquête de 1998/1999 sur les MRE à l'étranger suggèrent que si, en matière d'investissement, les émigrés affichent actuellement une préférence marquée pour le pays d'origine (70% ont investi au Maroc contre 23% dans le pays d'accueil), des changements importants pourraient se produire à l'avenir du fait notamment des meilleurs avantages proposés aux investisseurs dans les pays d'accueil et des contraintes administratives que rencontrent les MRE dans leur pays d'origine (Hamdouch, 2000).

S'il est difficile de prévoir le sens d'évolution des investissements des ressortissants marocains à l'étranger dans le pays d'origine, certaines dispositions nouvelles, s'elles venaient à se confirmer, ne manqueraient pas de les inciter à préserver, voire à marquer davantage, leur préférence actuelle en matière d'investissement : En effet, le Maroc semble actuellement entamer une ère nouvelle caractérisée par l'engagement des hautes autorités de l'Etat contre la corruption et la bureaucratie et pour une justice réellement indépendante ; aujourd'hui déjà, en dépit de quelques rares dérapages, des indices prometteurs existent, ils ont pour noms « extension des libertés, foisonnement d'une presse indépendante et d'une société civile dynamique, etc. ».

En fait, une fois confirmée, cette orientation devrait objectivement permettre une nette progression des investissements étrangers au Maroc de manière générale. Dans le cas particulier des émigrés marocains, l'investissement dans le pays d'origine procéderait non seulement d'un impératif de rentabilité économique, mais aussi d'une inclination naturelle sous-tendue par des considérations culturelles et affectives d'une part, et soutenue, d'autre part, grâce à la proximité des pays d'immigration, par des rapports directs et intenses (plus d'un million de MRE visitent le pays chaque année).

ANNEXE
Tableau 6. Effets des transferts courants directs aux ménages sur la réduction des niveaux de pauvreté

Décile	National		Urbain		Rural	
	Y compris tous Transferts	Non compris transferts des RME	Y compris tous Transferts	Non compris transferts des RME	Y compris tous Transferts	Non compris transferts des RME
10	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
20	64,7	66,2	19,9	23,0	100,0	100,0
30	25,1	27,7	-	4,7	71,1	74,1
40	-	2,9	-	3,7	-	2,0
50	-	2,2	-	0,5	-	4,0
60	-	2,8	-	0,9	-	0,8
70	-	0,4	-	1,6	-	0,5
80	-	1,1	-	0,8	-	1,7
90	-	0,6	-	-	-	0,3
100	-	-	-	-	-	0,3
Total	19,0	20,4	12,0	13,5	27,2	28,5

Source : Calculs effectués à partir des données de l'ENNVM de 1998/99.

Tableau 7. Répartition des envois de fonds et des MRE selon le pays de résidence à l'étranger (1998)

Pays	Envois en %	MRE en % (à actualiser)
France	53,7	40,6
Italie	9,9	7,3
Belgique	6,5	9,6
Pays bas	6,8	10,7
Allemagne	5,5	4,5
Espagne	4,1	5,0
G. Bretagne	2,0	1,4
Suisse	1,8	0,2
Etats-Unis	1,6	1,4
A. Saoudite	2,3	0,8
Autres pays	5,8	18,5
Total	100,0	100,0

Source : Office des changes (1999) et Ministère des affaires étrangères (1998)

Tableau 8. Répartition des migrants selon le pays actuel d'immigration

Pays actuel d'Immigration	Migrants enquêtés (en %)
France	54,0
Hollande	5,0
Belgique	7,2
Italie	19,0
Espagne	10,7
Allemagne	1,8
Gibraltar	0,4
Suisse	0,2
Danemark	0,1
Suède	0,7
Norvège	0,1
Autriche	0,2
Angleterre	0,6
Total	100,0

Source : Mahmoudi, 2000.

Tableau 9. Effet de la totalité des transferts sur la réduction des taux de pauvreté

Décile	National		Urbain		Rural	
	Y compris tous Transferts	Non compris transferts corrigés des RME	Y compris tous Transferts	Non compris transferts corrigés des RME	Y compris tous Transferts	Non compris transferts corrigés des RME
10	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
20	64,7	66,6	19,9	24,0	100,0	100,0
30	25,1	29,6	-	8,5	71,1	74,7
40	-	6,1	-	5,3	-	3,3
50	-	6,2	-	1,8	-	6,8
60	-	5,0	-	5,0	-	6,1
70	-	3,8	-	4,9	-	5,0
80	-	5,1	-	6,8	-	5,8
90	-	5,5	-	5,5	-	4,2
100	-	4,5	-	4,4	-	3,5
Total	19,0	23,2	12,0	16,6	27,2	31,0

Source : Calculs effectués à partir des données de l'ENNVM de 1998/99 et de la Balance des paiements.

Références

- Bouchachen (J), « Sources de données sur les migrations internationales dans les pays du Maghreb, limites et potentiel, Atelier sur les statistiques migratoires », EUROSTAT, Commission de statistique et commission économique pour l'Europe, mai 2000.
- Bouchachen (J), « Pour une meilleure appréhension des disparités régionales au Maroc » in Les Cahiers de la Direction de la Statistique n°3, Rabat 1998.
- Banque Al-Maghrib, Rapport présenté à SM le Roi, exercice 1988, 1988.
- Cered, Populations vulnérables, profils socio-démographique et répartition spatiale, Rabat, 1997.
- Cered, Projections de la Population (du Maroc) 1994-2014, Rabat 1996.
- Direction de la statistique, Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99, Premiers résultats, Rabat 1999.
- Direction de la Statistique, Annuaire statistique du Maroc, 1999.
- Chater (M), « Approche statistico-économique de la pauvreté » in Pauvreté, satisfaction des besoins essentiels et variables démographiques au Maroc, INSEA, Rabat, 1999.
- Doudich (M) (a), « Mesure et analyse de la pauvreté : pour une prise en compte des considérations empiriques » in Les cahiers de la Direction de la Statistique n° 3, 1998.
- Doudich (M) (b), « Héritage et risque de transmission de la pauvreté » in Les Cahiers de la Direction de la statistique n°4, 1998.
- Fellat (FM), « Transferts et politiques d'incitation aux investissements des émigrés marocains », séminaire sur la migration internationale, INSEA, Rabat, 1996.
- Hamdouch (B), « Les investissements des MRE : des changements en perspective ? », Séminaire sur les mutations de l'émigration internationale marocaine, INSEA, 2000.
- Lahlou (M), « Les transferts et leur évolution », Séminaire sur les mutations de l'émigration internationale marocaine, INSEA, 2000.
- Mahmoudi (M), « Méthodologie de l'enquête sur les Marocains résidant à l'étranger réalisée en 1998-1999 », Séminaire sur les mutations de l'émigration internationale marocaine, INSEA, 2000.
- Ministère des affaires étrangères (direction des affaires consulaires), « la communauté marocaine à l'étranger », 1998.
- Office des changes, Balance des paiements (données provisoires), décembre 1999.